

**Arrêté n° 2026/G-17**  
portant composition du jury et désignation des examinateurs  
du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale  
*session 2026*

**Le Président,**

- VU le Liv. III – Tit. II – Chap. V du code général de la fonction publique ainsi que le Liv. V – Tit. II - chap. III, les articles L 452-34 et 35, L 522-24 et 25 et R321-4 à R321-6 ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-76 en date du 17 juillet 2025 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2026 ;
- VU le courrier référencé n° 25/20 désignant Mr Cédric HACQUARD en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le courrier référencé n° 26/06 désignant Mr Franck PLUSS en remplacement de Mr Cédric HAQUARD en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours et examens de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B, placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, effectué le 6 novembre 2025 ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Sont désignés en tant que membres du jury :

**Collège des élus :**

- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz,
- M. Michel GLESS, Maire de Bretten,
- M. Patrick BALL, Adjoint au Maire de Mittelbergheim.

**Collège des fonctionnaires :**

- M. Dany LEFEVRE, Technicien P<sup>al</sup> de 2<sup>ème</sup> classe, commune de Wittelsheim, représentant de la commission administrative paritaire de catégorie B,
- Mme Christine WESPISER, Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, Vice-Présidente du Jury,
- M. Franck PLUSS, Technicien P<sup>al</sup> de 1<sup>ère</sup> classe, commune de Kingersheim, membre de la commission administrative paritaire de catégorie B et représentant du CNFPT.

**Collège des personnalités qualifiées :**

- Mme Valérie EHRET, Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Largue, Présidente du Jury,
- Mme Nathalie MEHESSEM, Directrice Multi accueil - Association Familiale pour l'Enfance à Huningue,
- Mme Céline GMAEHLE, Educatrice de jeunes enfants, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

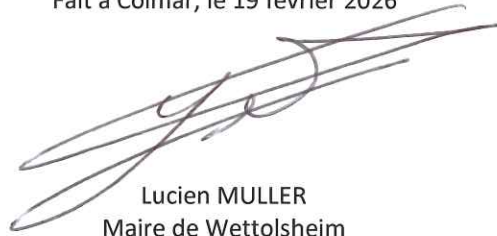
Art. 2 : Sont désignés en tant qu'examinateurs :

|                        |                                                                                                                                   |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. BALL Patrick        | Adjoint au Maire de Mittelbergheim                                                                                                |
| Mme EHRET Valérie      | Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Largue                                                    |
| M. GLESS Michel        | Maire de Bretten                                                                                                                  |
| Mme GMAEHLE Céline     | Educatrice de jeunes enfants, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach                                                          |
| Mme MEHESSEM Nathalie  | Directrice Multi accueil - Association Familiale pour l'Enfance à Huningue                                                        |
| Mme PREVOT Peggy       | Formatrice, Educatrice de Jeunes Enfants                                                                                          |
| M. PLUSS Franck        | Technicien Pal de 2 <sup>ème</sup> classe, commune de Kingersheim membre de la commission administrative paritaire de catégorie B |
| M. TURRI Pascal        | Maire de Sierentz                                                                                                                 |
| Mme WESPISER Christine | Puéricultrice Hors Classe, communauté de communes de Ribeauvillé, Vice-Présidente du Jury.                                        |

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 19 février 2026



Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

# Acte à classer

2026G17

| 1              | 2                               | 3           | 4      |
|----------------|---------------------------------|-------------|--------|
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-02-20T12-27-57.00 ( MI267713800 )

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260219-2026G17-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-17 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Auxiliaires de Puériculture Territoriale de classe normale - session 2026

Date de décision : 19/02/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2026g17 compo exp cl norm 2... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/26 à 12:27

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 20/02/26 à 12:27

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 20/02/26 à 12:33